SECURE Coordination

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

- Coordination SPS niveau 1 conception / réalisation
- Assistance aux collectivités amiante / plan prévention
  (santé et sécurité au travail – accès / sécurisation toitures)
- Assistance aux entreprises santé sécurité travail – amiante
- IPRP enregistré (dont assistance aux services santé travail)

Intervention en région Occitanie Pyrénées Méditerranée (…et plus)

SECURE Coordination Ingénierie Technique du Bâtiment (APE 7112B)

Contact : GIMENEZ Eddie gérant – 06 59 86 44 79

info@secure-coordination.fr – **www.secure-coordination.fr**

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination

06 59 86 44 79
secure-coordination.fr

M. GIMENEZ Eddie
(dans le BTP depuis 1990)

info@secure-coordination.fr
Siret : 822-173-076-00016
APE 7112B
66220 FOSSE

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
iprp
Enregistré
à la DIRECCTE

IPRP enregistré

Coordination SPS

Assistance amiante

Assistance plan de prévention

SECURE Coordination vous assiste et vous conseille

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination

A votre service...

06 59 86 44 79

ATTENTION CONTIENT DE L'AMIANTE

iprp
Enregistré à la DIRECCTE

info@secure-coordination.fr
Siret : 822-173-076-00016
APE 7112B - 66220 FOSSE

secure-coordination.fr

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

Nous apportons de la valeur ajoutée

Dans les Pyrénées Orientales, l'Aude et plus…

(mais aussi en région Occitanie Pyrénées Méditerranée … voire plus…)

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

RCS Perpignan 822-173-076

NOUS SITUER ET NOTRE ZONE D'INTERVENTION

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

Région Occitanie
voire plus…

RCS Perpignan 822-173-076

www.secure-coordination.fr

SECURE Coordination

En matière de prévention, la réflexion avant l'action...®

Coordination SPS niveau 1 conception / réalisation
Assistance aux collectivités réglementation amiante
Assistance aux entreprises amiante / santé / sécurité
IPRP enregistré

06 59 86 44 79
info@secure-coordination.fr
Siret : 822-173-076-00016
APE 7112B - 66220 FOSSE

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
iprp
Enregistré
à la DIRECCTE
© guide-iprp.fr

Des compétences techniques organisationnelles en matière de santé et de sécurité au travail

Article L4644-1 Modifié par Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 4 (extrait)

I.- L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16.

A défaut, si les compétences dans l'entreprise ne permettent pas d'organiser ces activités, l'employeur peut faire appel, après avis du comité social et économique, aux intervenants en prévention des risques professionnels appartenant au service de santé au travail interentreprises auquel il adhère ou dûment enregistrés auprès de l'autorité administrative disposant de compétences dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

SECURE Coordination utilise les solutions informatiques actuelles. Ainsi nous exploitons le BIM « bâtiment et informations modélisées » pour une meilleure compréhension du projet, pour une vision plus exhaustive, pour une vision d'ensemble ou détaillée.

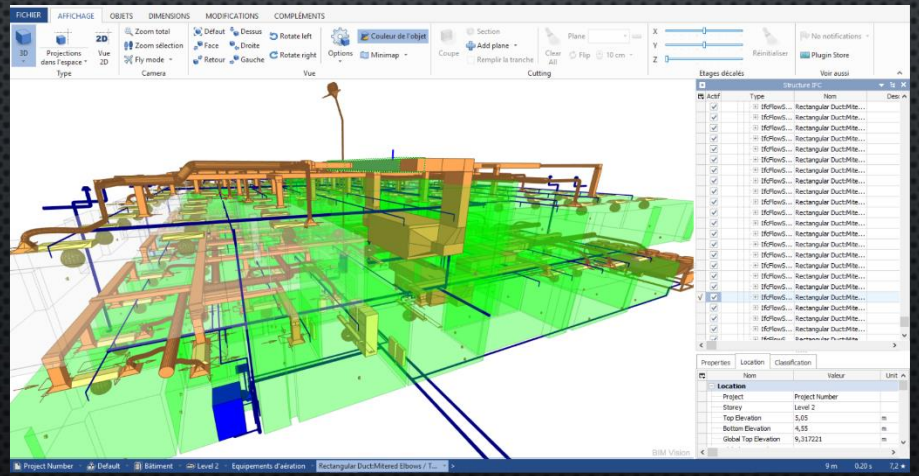

BIM : méthode de travail permettant de partager des informations fiables via une approche collaborative tout au long des phases d'un projet (conception, réalisation, exploitation, démolition). Ce processus de travail collaboratif se fait autour de la maquette numérique paramétrique 3D qui contient des données intelligentes et structurées.

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

COORDINATON SPS / PLAN PREVENTION
ASSISTANCE SANTE / SECURITE TRAVAIL - AMIANTE

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

Principales missions du coordonnateur SPS

Conception, étude et élaboration du projet de l'ouvrage

- Il élabore le **plan général de coordination** (PGC).
- Il constitue le **dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage** (DIUO).
- Il ouvre le **registre-journal** (articles R. 4532-38 à R. 4532-41).
- Il définit les sujétions relatives à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, notamment les installations électriques.
- Il assure le passage des consignes et la transmission des documents au coordonnateur de la phase de réalisation de l'ouvrage lorsque celui-ci est différent.

Réalisation de l'ouvrage

- Il organise entre les entreprises (y compris sous-traitantes) la coordination de leurs activités, les modalités de l'utilisation en commun des installations, matériels et circulations, leur information mutuelle ainsi que l'échange entre elles des consignes en santé et sécurité au travail. A cet effet, il procède à une **inspection commune**, réalisée avant remise du PPSPS lorsque l'entreprise est soumise à l'obligation de le rédiger.
- Il veille à l'application correcte des mesures de coordination qu'il a définies.
- Il tient à jour et adapte le PGC et veille à son application.
- Il complète si besoin le DIUO.
- Il prend des dispositions pour limiter l'**accès** au chantier aux seules personnes autorisées.

Prise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site

- Il procède avec le chef d'établissement en activité, préalablement au commencement des travaux, à une inspection commune visant notamment à délimiter le chantier, matérialiser les zones dangereuses pour les travailleurs des entreprises appelées à intervenir, préciser les voies de circulation, ainsi qu'à définir, pour les chantiers non clos et non indépendants, les installations sanitaires, les vestiaires, les locaux de restauration...
- Il communique aux entreprises appelées à intervenir sur le chantier les consignes de sécurité arrêtées avec le chef d'établissement et, en particulier, s'agissant des chantiers non clos et non indépendants, l'organisation prévue pour assurer les premiers secours en cas d'urgence.

Source INRS

RCS Perpignan 822-173-076

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

Nous vous conseillons sur le cadre réglementaire qui s'impose en matière de gestion de co-activité : plan de prévention ou coordination SPS sécurité protection de la santé.

SECURE Coordination intervient :

- **Sur les projets neufs : construction, extension…**
- **Les travaux de rénovation**
- **Le désamiantage intérieur / extérieur**
- **Les travaux spéciaux (ouvrage d'art, ouvrage hydraulique, héliportage…)**
- **Les travaux maritimes**
- **Les interventions en concession d'autoroute**

- **Enregistrement à la Direccte (Inspection du travail) en qualité d'IPRP intervenant en prévention des risques professionnels (2014-03-25-66-49 et 2019-0417-66020)**
- **Attestation de coordonnateur SPS niveau 1 (le plus haut) conception / réalisation depuis 2006**
- **Formation encadrement technique amiante sous section 3 du code du travail (retrait d'amiante et travaux sur produit amianté : formation initiale/1er recyclage/actualisation à 3 ans)**
- **Formations réussies auprès de l'INRS**
- **Autres formations autour du volet S/ST santé sécurité au travail (transport de déchets dangereux, contrôle d'EPI équipements de protection individuelle…)**

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

La réglementation est sensiblement différente :

- **Décret du 20/02/1992**
- **Travaux en site occupé**
- **Seuils réglementaires applicables (400 heures ou 90 000 heures)**
- **Travaux sur la liste du 19/03/1993 (liste de travaux à risques particuliers)**
- **Protocole de sécurité (chargement / déchargement) par arrêté du 26/04/1996**

Modifié par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 (V)

Un plan de prévention est établi par écrit dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article R. 4512-7 du code du travail pour les travaux dangereux ci-après énumérés :

1. Travaux exposant à des rayonnements ionisants.
2. Travaux exposant à des substances et préparations explosives, comburantes, extrêmement inflammables, facilement inflammables, très toxiques, toxiques, nocives, cancérogènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction, au sens des articles R. 4411-2 à R4411-6 du code du travail.
3. Travaux exposant à des agents biologiques pathogènes.
4. Travaux effectués sur une installation classée faisant l'objet d'un plan d'opération interne en application de l'article 17 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.

RCS Perpignan 822-173-076

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

5. Travaux de maintenance sur les équipements de travail, autres que les appareils et accessoires de levage, qui doivent faire l'objet des vérifications périodiques prévues aux articles R4323-23 à R4324-27, R4535-7 et R4721-11 du code du travail, ainsi que les équipements suivants :
-véhicules à benne basculante ou cabine basculante ;
-machines à cylindre ;
-machines présentant les risques définis aux articles R4324-18 à R4324-20 du code du travail.
6. Travaux de transformation au sens de la norme NF P 82-212 sur les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants et installations de parcage automatique de voitures.
7. Travaux de maintenance sur installations à très haute ou très basse température.
8. Travaux comportant le recours à des ponts roulants ou des grues ou transtockeurs.
9. Travaux comportant le recours aux treuils et appareils assimilés mus à la main, installés temporairement au-dessus d'une zone de travail ou de circulation.
10. Travaux exposant au contact avec des pièces nues sous tension supérieure à la T. B. T.
11. Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail auxquels est applicable l'article R. 4323-17 du code du travail.
12. Travaux du bâtiment et des travaux publics exposant les travailleurs à des risques de chute de hauteur de plus de 3 mètres, au sens de l'article 5 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
13. Travaux exposant à un niveau d'exposition sonore quotidienne supérieure à 90 dB (A) ou à un niveau de pression acoustique de crête supérieure à 140 dB.
14. Travaux exposant à des risques de noyade.

RCS Perpignan 822-173-076

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

15. Travaux exposant à un risque d'ensevelissement.
16. Travaux de montage, démontage d'éléments préfabriqués lourds, visés à l'article 170 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
17. Travaux de démolition.
18. Travaux dans ou sur des cuves et accumulateurs de matière ou en atmosphère confinée.
19. Travaux en milieu hyperbare.
20. Travaux nécessitant l'utilisation d'un appareil à laser d'une classe supérieure à la classe 3 A selon la norme NF EN 60825 ;
21. Travaux de soudage oxyacétylénique exigeant le recours à un permis de feu.

Six variétés d'amiante recherchées		Non recherchées
Serpentine	Amphiboles asbestiformes	Amphiboles non asbestiformes
chrysotile	actinolite-amiante	actinolite
	anthophyllite-amiante	anthophyllite
	trémolite-amiante	trémolite
	amosite	grunérite
	crocidolite	riébeckite

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

Notre domaine d'intervention :

- **Tout le volet S&ST : santé et sécurité au travail**

  - **Réglementation désamiantage** intérieur / extérieur (obligations du maitre d'ouvrage quant aux diagnostics et repérages obligatoires, nouvelle obligation loi travail 2016, différence entre un plan de retrait amiante appelé PDRE et un mode opératoire dit MOP, délai d'étude par les instances des pièces remises par l'entreprise qu'il s'agisse d'une intervention dite SS4 sous section 4 du code du travail ou SS3 sous section 3, tronc commun SS2 sous section 2, stratégie d'échantillonnage ou métrologie réglementaire, laboratoire COFRAC, agrément HP ENV, sensibilité analytique, les niveaux d'empoussièrement, le confinement dynamique ou statique, la réglementation déchets avec CAP certificat d'acceptation préalable, FID fiche d'identification déchets, BSDA bordereaux de suivi de déchets amiantés, comment distinguer l'enregistrement des déchets pour la partie EPI équipements de protection individuelle, la partie EPC équipements de protection collective et les produits amiantés, le RFT rapport de fin de travaux (ou RFI rapport fin d'intervention), sans oublier dans quel cadre s'inscrivent les travaux : plan de prévention ou coordination SPS).

RCS Perpignan 822-173-076

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

SECURE Coordination

- Une expérience terrain (M. GIMENEZ dans le BTP depuis 1990)
- Des registres journaux entièrement informatisés dont ceux sur chantier
- Un contrat d'assurance à la hauteur de nos engagements
- IPRP enregistré à la Direccte n°2014-03-25-66-49 + 2019-0417-66020
- Horaires particulièrement souples et grande disponibilité : de 7h00 à 19h30 (dont le samedi)
- La transversalité dans les métiers dont lots techniques
- Des compétences reconnues et des fiches de satisfaction de donneurs d'ordre (publics ou privés)
- Mobilité France voire plus
- Réactivité dans les projets
- Des prix très compétitifs, devis / déplacement gratuits
- <u>Et surtout</u> : une mission entièrement respectée, conforme au contrat et des supports riches pour une plus grande exhaustivité dans le métier.

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

SECURE Coordination

Eddie GIMENEZ
dans le BTP
depuis 1990

Notre engagement :

Produire une qualité de travail exemplaire,
Apporter un haut niveau de conseil,
Vous accompagner qualitativement.

La confiance de nos Clients est notre plus grande satisfaction, pour la mériter nous y travaillons tous les jours.

RCS Perpignan 822-173-076

SECURE Coordination – FOSSE 66220 – M. GIMENEZ à votre service : 06 59 86 44 79

SECURE Coordination

06 59 86 44 79

(bureau 04 68 84 77 29)

Le Village – Rue de l'Eglise – 66220 FOSSE

www.secure-coordination.fr

RCS Perpignan 822-173-076

Gérant M. Eddie GIMENEZ

info@secure-coordination.fr